

# 41

## Commission permanente Séance du 8 juillet 2024



Rapporteur : M. LENFANT

49669

11 - Mobilités

### Fourniture et livraison de matières premières pour la fabrication d'émulsions bitumineuses pour les besoins du Département d'Ille-et-Vilaine

Le lundi 08 juillet 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. GUIDONI (pouvoir donné à M. PERRIN), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h14.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2124-2, L. 2125-1 1°, R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du 25 janvier 2021 de la Commission permanente relative à la fourniture et livraison de matières premières pour la fabrication d'émulsions bitumineuses pour les besoins du département d'Ille-et-Vilaine ;

## Expose :

Les marchés de fournitures et livraisons de matières premières entrant dans la fabrication d'émulsions bitumineuses arriveront à terme le 31 décembre 2024 et sont les suivants :

- N° 2021-0469 émulsifiants
- N° 2021-0468 acide chlorhydrique 33 %

Ces matières premières permettent la fabrication d'émulsions bitumineuses par l'usine de fabrication de la plateforme technique départementale Alto – site du Hil, nécessaire aux chantiers d'entretien et de réfection des couches de roulement des routes départementales réalisés en régie.

Afin de pouvoir continuer à couvrir les besoins du Département, il est nécessaire de procéder au lancement d'un appel d'offres ouvert au niveau européen.

Les marchés prendront la forme d'accords-cadres à bons de commande sans minimum mais avec, pour chaque lot, le maximum hors taxes annuel suivant :

- Lot 1 : Fourniture et livraison d'émulsifiants – 235 000 euros HT
- Lot 2 : Fourniture et livraison d'acide chlorhydrique 33 % – 15 000 euros HT

L'accord cadre d'un an est reconductible pour 3 fois 1 an. Le montant estimatif annuel global est de 145 000 euros HT soit 174 000 euros TTC et donc de 580 000 euros HT soit 696 000 euros TTC pour la durée totale des accords-cadres.

Les dépenses correspondantes seront rattachées aux crédits de fonctionnement du budget primitif 2024, sur l'imputation 011-843-6011.1-P321.

## Décide :

**- d'autoriser le lancement d'une consultation en appel d'offres ouvert, en vue de la passation des accords-cadres pour la fourniture et livraison d'émulsifiants et d'acide chlorhydrique 33 % selon les dispositions précitées ;**

**- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés correspondants avec les entreprises qui seront retenues par la Commission d'appel d'offres.**

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 9 juillet 2024

ID : CP20242483

Pour extrait conforme